

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

Pouvoirs :
Didier LOUSTAU à Jean-Michel IDOPE
Yves TOURAINE à Bernard UTHURRY
Robert BAREILLE à Dolores CABELLO
Nicolas MALEIG à Jean-Etienne GAILLAT
Fabien REICHERT à Philippe GARROTE
Jean-Marie GINIEIS à Dominique QUEHEILLE
Patrick MAILLET à Marie-Lyse GASTON
Martine MIRANDE à Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

RAPPORT N° 140304-06-AID

REÇU

le 14 MARS 2014

FONDS DE CONCOURS :
CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESCOUT

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON OÙ LA Mairie

M. CARSUZAA rappelle que dans sa séance du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2010, le projet de la commune d'Escout qui concernait la construction d'une nouvelle Mairie.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	250 975.42
Etat	70 170.00
Conseil Général	78 600.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	77 205.42

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Où cet exposé,

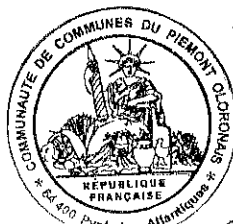

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Escout et à débloquent les fonds.
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 25 000 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Escout

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14.03.14.



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT



REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE